

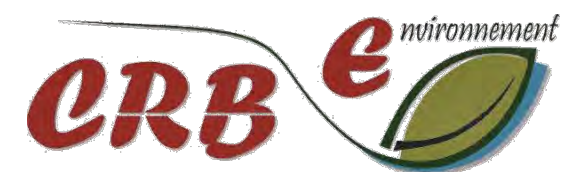


PIECE 4.1
Résumé non technique
de l'étude d'impact

CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ « LES ESPASSOLES »
COMMUNE DE THUIR (66)



Dossier 16-TR-668-A – version du 18/04/2017



SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE	1	3.2.3.5.	Herpétofaune	14
2.	PRESENTATION DU PROJET DE ZAC DES ESPASSOLES	1	3.2.3.6.	Oiseaux	14
2.1.	Localisation du projet.....	1	3.2.3.7.	Mammifères hors Chiroptères	14
2.2.	Historique du projet	1	3.2.3.8.	Chiroptères.....	15
2.3.	Définition des périmètres d'étude.....	1	3.2.4.	Fonctionnalités écologiques	15
2.4.	Le projet en bref.....	1	3.2.4.1.	Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) : Trame verte et bleue	15
3.	ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	3	3.2.4.2.	Trame verte et bleue locale	15
3.1.	Le milieu physique.....	3	3.2.5.	Synthèse des enjeux identifiés et préconisations	15
3.1.1.	Localisation géographique	3	3.3.	Le milieu humain.....	17
3.1.2.	Climatologie.....	3	3.3.1.	Population	17
3.1.3.	Relief.....	3	3.3.2.	Occupation des sols.....	17
3.1.4.	Géologie.....	3	3.3.3.	Agriculture.....	17
3.1.4.1.	Contexte géologique.....	3	3.3.4.	Cadre de vie.....	17
3.1.4.1.	Contexte hydrogéologique	3	3.3.5.	Documents d'urbanisme.....	17
3.1.5.	Eaux souterraines	3	3.3.5.1.	Le SCoT Plaine du Roussillon	17
3.1.6.	Eaux superficielles.....	6	3.3.5.2.	Le PLU de Thuir.....	17
3.1.7.	Les risques majeurs.....	6	3.4.	Contexte paysager et patrimonial	21
3.1.7.1.	Risques naturels	6	3.4.1.	Intérêt patrimonial	21
3.1.7.2.	Risques technologiques	6	3.4.2.	Zone d'étude immédiate	22
3.2.	Le milieu naturel	8	3.4.3.	Éléments du paysage.....	23
3.2.1.	Zonages de protection	8	3.4.4.	Ambiances paysagères.....	24
3.2.1.1.	Sites Natura 2000	8	4.	CHAPITRE IV : RAISONS DU CHOIX DU PROJET	27
3.2.1.2.	PNA.....	8	4.1.	Un choix stratégique et une réponse à une demande en logements	27
3.2.2.	Inventaires ZNIEFF et zonages patrimoniaux	8	4.2.	Une prise en compte préalable des enjeux environnementaux	27
3.2.2.1.	Les ZICO	8	4.3.	Variantes étudiées	27
3.2.2.2.	Les ZNIEFF	8	4.4.	Solution retenue	28
3.2.2.3.	Les ENS	8	4.4.1.	Présentation du PROJET d'aménagement.....	28
3.2.3.	Expertises de terrain	11	4.4.2.	Principales intentions du futur aménagement urbain	28
3.2.3.1.	La flore	11	4.4.2.1.	La voirie	28
3.2.3.2.	Les habitats.....	11	4.4.2.2.	Les cheminements doux.....	28
3.2.3.3.	Identification des zones humides	11	4.4.2.3.	Les espaces verts.....	28
3.2.3.4.	Insectes et autres invertébrés	14	4.4.2.4.	Forme urbaine	28
			4.4.3.	Organisation générale.....	28
			4.4.3.1.	Mixité entre habitat individuel et collectif	28
			4.4.3.2.	Aménagement paysager	28
			4.4.3.3.	Renforcement des liaisons urbaines	28
			4.4.4.	Programme d'aménagement.....	28

5.	CHAPITRE V : ANALYSE DES EFFETS DU PROJET, MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIEES.....	30
5.1.	Effets positifs du projet.....	30
5.1.1.	Effets positifs temporaires.....	30
5.1.2.	Effets positifs permanents.....	30
5.2.	Effets négatifs temporaires, directs ou indirects, liés au chantier et mesures prises pour y remédier.....	30
6.	CHAPITRE VI : COUT DES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET PRESENTATION DES PRINCIPALES MODALITES DE SUIVI	34
6.1.	Principales modalités de suivi des mesures.....	34
6.2.	Coût des mesures en faveur de l'environnement	34
7.	CHAPITRE VII : ARTICULATION AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES	34

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

☞	Photographie 1 : Vue aérienne à basse altitude du site (survol Drone CRBE 2016)	17
☞	Photographies 2, 3 & 4 : Vues de l'intérieur du site de projet.....	24
☞	Photographies 5, 6 & 7 : Vues du boisement du rec de la Carbonnella.....	25
☞	Photographies 8, 9 & 10 : Vues de la RD612a depuis le site et vue du site depuis le rond-point de la chapelle	26

TABLE DES FIGURES

☞	Figure 1 : Carte des zonages liés aux monuments classés ou inscrits.....	21
☞	Figure 2 : Croquis de la villa Palauda.....	21
☞	Figure 3 : Coupe de la Villa Palauda au site de projet.....	21
☞	Figure 4 : Bloc diagramme des points de repère des environs du site de projet.....	22
☞	Figure 5 : Bloc diagramme des principales caractéristiques paysagères du site	23
☞	Figure 6 : Plan de repérage des photographies	24
☞	Figure 7 : Plan de repérage des photographies	25
☞	Figure 8 : Plan de repérage des photographies	26

1. PRÉAMBULE

Conformément à l'article R.122-3 du Code de l'Environnement qui précise le contenu de l'étude d'impact cette dernière doit faire l'objet d'un résumé non technique permettant de « faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude ».

2. PRESENTATION DU PROJET DE ZAC DES ESPASSOLES

2.1. LOCALISATION DU PROJET

Le projet de la ZAC Les Espassoles se localise dans le département des Pyrénées-Orientales (66) sur la commune de Thuir, à une dizaine de kilomètres au Sud-Ouest de Perpignan. Thuir est adhérente de la Communauté de communes des Aspres, est incluse dans le périmètre du SCoT Plaine du Roussillon.

Le périmètre de la ZAC des Espassoles se développe en limite Nord-Est de l'agglomération, en entrée de la zone urbanisée, à proximité de la piscine municipale et en face de la Chapelle de la Pietat. Il se caractérise par la présence de plusieurs constructions : habitations individuelles, Hôtel des Espassoles, etc.

La zone d'étude est délimitée :

- au Nord par la Route Départementale n°612a dite Route de Thuir ;
- à l'Ouest par la R.D. n°612 au droit de l'Avenue du Docteur Ecoiffier et du giratoire de la Pietat ;
- au Sud par le ruisseau de la Carbonnelle (Canal royal de Thuir) ;
- à l'Est par le secteur urbanisé de l'Hôtel restaurant l'Espassole.

2.2. HISTORIQUE DU PROJET

Une Zone d'Aménagement Concerté a été créée le 16 juillet 1985 au niveau du lieu-dit Les Espassoles et modifiée en 1993.

Une première étude d'impact avait été réalisée dans le cadre de l'instruction du projet. La création de la ZAC des Espassoles était liée au souhait de la municipalité de maîtriser le devenir du secteur. La ZAC s'inscrivait dans un projet d'aménagement général d'habitat et de loisir de plein air de La Prade, avec la création d'un quartier résidentiel en liaison directe avec l'agglomération de Thuir.

Suite à cette première procédure, seule une partie des terrains situés à l'Ouest, de part et d'autre de l'avenue de la Prade, a été urbanisée, soit la première tranche de la ZAC des Espassoles originelle.

La commune de Thuir a décidé, par délibération du 7 juillet 2004, de réaliser la seconde phase de la ZAC en la modifiant et d'en étendre le périmètre. Ainsi, un projet de modification-extension de cette ZAC a été mené en 2005, piloté par la SEM Roussillon Aménagement, via une convention publique d'aménagement.

Suite à de multiples évolutions de la législation, mais également des contraintes environnementales et plus particulièrement de la connaissance du risque inondation sur le secteur, le projet originel a fortement évolué, notamment par une réduction considérable de ses emprises.

C'est ce dernier projet qui fait l'objet de la présente étude d'impact.

2.3. DEFINITION DES PERIMETRES D'ETUDE

Deux secteurs d'études ont été retenus pour l'établissement de l'état initial et des impacts concernant la ZAC des Espassoles :

- La zone d'étude éloignée : elle englobe tous les impacts potentiels et plus spécifiquement les impacts paysagers, notamment en termes de co-visibilité. Elle est la zone des études environnementales à large spectre (gîtes à chiroptères, rapaces, soit des espèces à grand rayon d'action). Elle repose sur la localisation des éléments du patrimoine, des infrastructures existantes, des habitats naturels. Son rayon est de 2 km pour les études environnementales, et d'une dizaine de kilomètres pour l'étude paysagère.
- L'aire d'étude rapprochée : c'est la zone implantation du projet proprement dite. Elle est la zone des études demandant des investigations de terrain spécifiques et répétées concernant le milieu physique, le milieu naturel, le milieu humain, l'urbanisme, la santé, la sécurité, etc.

2.4. LE PROJET EN BREF

L'aménagement du secteur des Espassoles a pour objet la création d'un nouveau quartier destiné principalement à de l'habitat, en continuité d'un secteur semi-résidentiel au Nord-Est du village de Thuir. Le site présente plusieurs avantages d'ordres géographique, fonctionnel et environnemental qui en font un espace de développement privilégié et structurant pour la commune

La commune de Thuir, souhaitant maîtriser l'aménagement de ce secteur, a décidé de mettre en œuvre une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Une des volontés qui animent le projet et la ville de Thuir, est d'assurer le développement d'un quartier respectueux des différents principes d'économie de l'espace, de mixité sociale, de maîtrise des déplacements et de valorisation des contraintes qui s'imposent sur le site (en matière de paysages, de prise en compte des risques et des enjeux environnementaux, ...)



DEPARTEMENT DES
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE THUIR

**CREATION DE LA ZAC
"LES ESPASSOLES"**

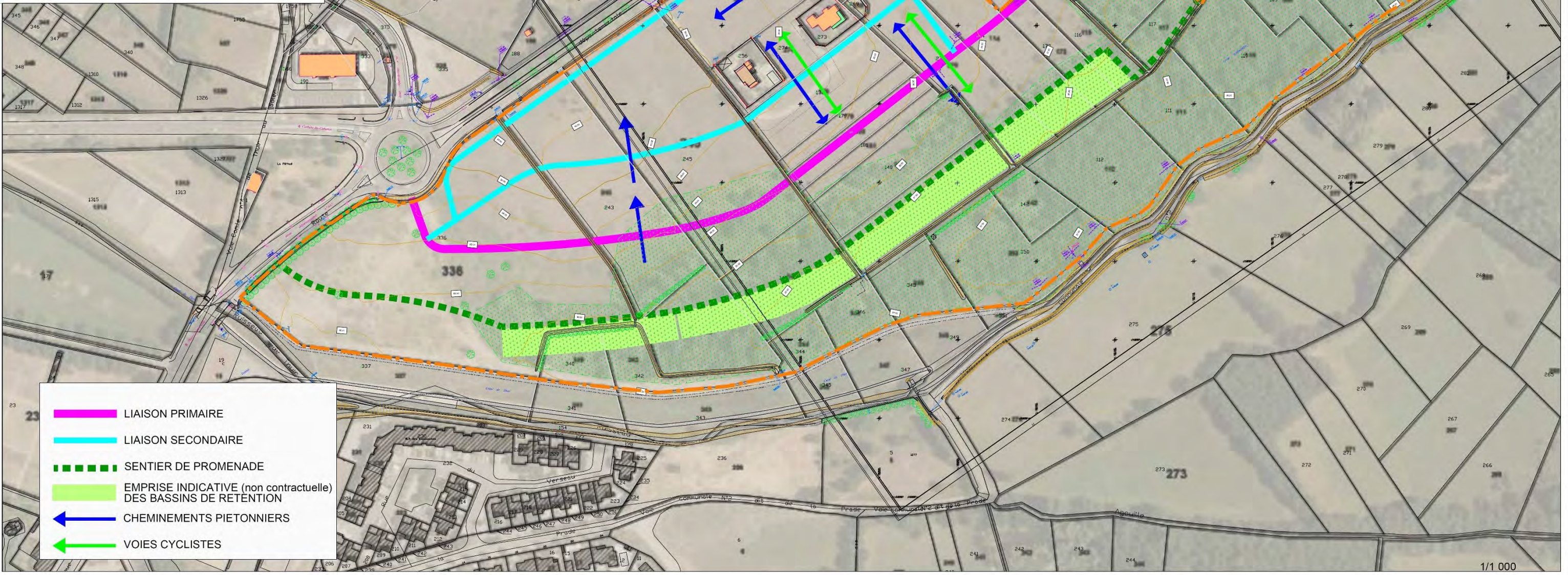
DOSSIER DE CREATION DE ZAC

SCHEMA D'INTENTION



Cabinet d'Etudes RENE GAXIEU
4, rue du Moulinas
66330 CABESTANY
Tel : 04-68-66-07-70
Fax : 04-68-66-61-79
Email : ren@r-gaxieu.fr

Maitre d'ouvrage :		Echelle :	
Commune de Thuir			
Thuir le :			
Signature :			
Avril 2017	CREATION	FCN	JM
Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié



- LIAISON PRIMAIRE
- LIAISON SECONDAIRE
- SENTIER DE PROMENADE
- EMPRISE INDICATIVE (non contractuelle) DES BASSINS DE RETENTION
- CHEMINEMENTS PIETONNIERS
- VOIES CYCLISTES

3. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

3.1. LE MILIEU PHYSIQUE

3.1.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Thuir est localisée dans le département des Pyrénées-Orientales (66). Elle est située à près de 10 km au Sud-Ouest de Perpignan. Elle couvre 19,9 km² et en 2012, 7 189 personnes y vivaient.

Le Sud du territoire communal concentre le cœur du bourg, qui se prolonge notamment sans interruption à Lluçà, au Sud-Est.

Le Nord du territoire est à dominante agricole, avec sur les terres les plus hautes à l'extrémité septentrionale une prédominance viticole et dans les terres plus basses, à proximité du cours d'eau de la Basse, des cultures plus variées nécessitant une irrigation : prairie, maraichage, arboriculture, pâturage, etc.

3.1.2. CLIMATOLOGIE

La commune de Thuir bénéficie d'un climat de type méditerranéen qui se caractérise par des hivers doux et des étés chauds et secs. Sur cette portion du pourtour méditerranéen, les vents de terre sont les plus fréquents et les plus forts.

3.1.3. RELIEF

La topographie de la zone d'étude est peu marquée dans sa partie Est. Elle est dans une pente dont la direction majeure est orientée vers la mer, vers l'Est. L'Ouest est formé par les piémonts du Canigou, l'extrémité des Aspres. Depuis Thuir – qui se trouve à l'interface entre plaine et montagne – le relief s'élève rapidement pour passer de près de 100 mètres en centre-ville à 440 mètres d'altitude en surplomb de Castelnou, en près de 4,5 kilomètres.

Au Sud de la zone d'étude se devine le tracé d'un cours d'eau encaissé, la Canterrane. Elle fait partie d'un ensemble de cours d'eau, le plus souvent à sec, prenant leurs sources dans les Aspres qui découpent la plaine de petit ravin. Le sol depuis le site monte graduellement à mesure que l'on se rapproche du cours d'eau. Ce dernier marque alors une rupture brutale dans ce relief (visible sur le profil topographique Nord-Sud).

Le site du projet se situe dans la plaine à proximité de Thuir. Le relief homogène à proximité, hormis les Aspres arides et peu peuplées, ne crée pas de point de vue dominant sur ce site et sur son devenir.

3.1.4. GEOLOGIE

3.1.4.1. Contexte géologique

La majorité de la zone de projet se développe sur des terrains du Quaternaire formant une terrasse constituée d'alternance de limons plus ou moins graveleux, de sable argileux et d'argile.

Une frange Sud, en bordure de La Carbonnelle, est également constituée de terrains du Quaternaire, cependant correspondants à des colluvions fines et des remplissages des dépressions éoliennes fermées excavées dans le Pliocène fin.

Ces terrains quaternaires reposent sur des formations du Pliocène moyen fluvio-lacustre (faciès Astien) constitué par des alternances d'argile brune, argile sableuse, sables argileux, sables, avec quelques niveaux de calcaire blanc et d'argile noire.

Plus en profondeur se développe le Pliocène moyen marin (faciès plaisancien) constitué par des argiles bleues plus ou moins sableuses, à fossiles de lamellibranches.

3.1.4.1. Contexte hydrogéologique

Les formations du pliocène sont aquifères dans le secteur (nappe captive). Le niveau piézométrique de l'aquifère est de l'ordre de - 10 m par rapport au terrain naturel.

Une étude géotechnique sur le site a été effectuée en avril 2005. Des venues d'eau dans les alluvions graveleuses ont été constatées. La nappe d'accompagnement de La Carbonnelle qui baigne les alluvions est calée autour de -2 m/TN à l'Ouest du site d'étude et autour de -1 à -1,5 m/TN à l'Est.

Par temps pluvieux, on peut s'attendre à l'établissement d'une nappe d'imbibition superficielle dans les limons de couverture et à la remontée notable du niveau de la nappe.

3.1.5. EAUX SOUTERRAINES

Le périmètre de la ZAC est concerné par deux systèmes d'aquifère :

- **Les nappes inférieures du Pliocène**

Les nappes du Pliocène du Roussillon constituent le principal aquifère de la région. Il est largement sollicité par des forages profonds, notamment pour l'alimentation en eau potable.

Elles sont peu vulnérables, car elles sont profondes et protégées par des couches argileuses, mais elles présentent un enjeu fort, car elles sont sollicitées en particulier pour l'alimentation en eau potable. Leur sensibilité est donc faible, hormis au niveau des périmètres de protection des captages.

- **Les nappes superficielles du Quaternaire**

Les nappes superficielles ont été autrefois intensément exploitées au travers de nombreux forages ou puits pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation.

Elles sont vulnérables par rapport aux pollutions de surface, mais elles sont peu exploitées pour l'alimentation en eau potable.

La ZAC n'est concernée par aucun périmètre de protection de forage pour l'alimentation en eau potable (AEP).

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Extrait carte IGN - Echelle : 1 / 25 000

16 - TR - 668 A




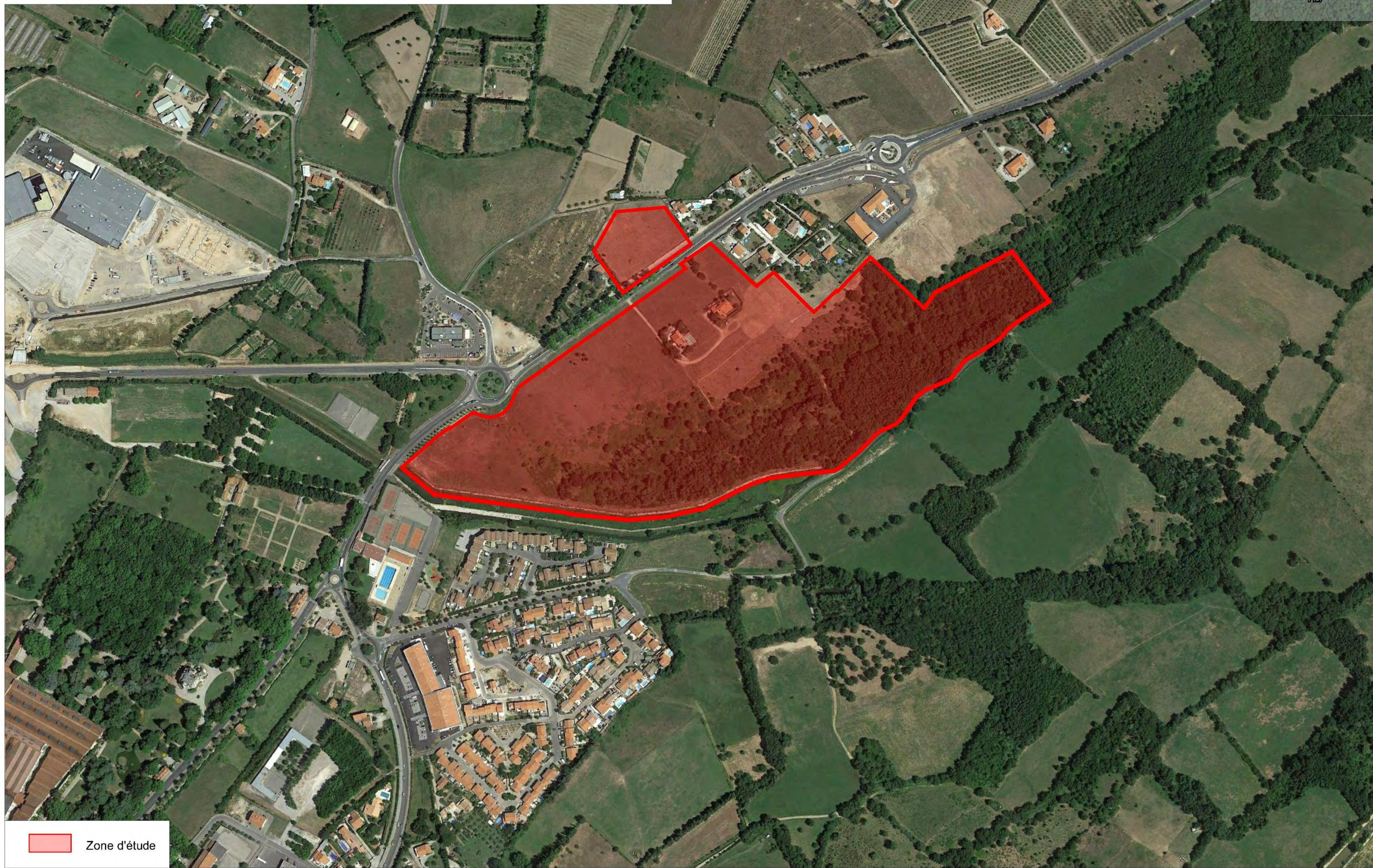
 Zone d'étude

PHOTO AERIENNE

Extrait Orthophotoplan IGN - Echelle : 1 / 4 000



 Zone d'étude

3.1.6. EAUX SUPERFICIELLES

Le secteur d'étude se développe dans le bassin versant de La Basse, affluent de la Têt en rive droite.

Le périmètre de la ZAC des Espassoles est bordé au Sud par le cours d'eau « la Carbonnelle » (dénomination donnée selon IGN et PLU, ou « la Trencade », selon études antérieures et appellation locale).

Ce cours d'eau constitue la limite Sud du terrain d'assiette du projet. La Carbonnelle présente un écoulement général d'Ouest en Est au droit du projet, puis s'infléchit vers le Nord-Est. Elle suit le canal de Perpignan sur environ 1 km, puis se jette dans l'Adou au niveau du lieu-dit Mas Arnaud.

L'Adou change de nom au droit de sa confluence avec la Carbonnelle et devient la Basse (ou Bassa, dénomination locale). La confluence de la Carbonnelle avec l'Adou/Basse s'effectue à environ 700 mètres à l'Est (en aval) du projet.

La ZAC des Espassoles se développe en rive gauche de la Carbonnelle.

Les eaux de ruissellement du site s'écoulent en direction du Sud et de la cuvette naturelle située en bordure de la Carbonnelle.

3.1.7. LES RISQUES MAJEURS

3.1.7.1. Risques naturels

- **Risque sismique**

L'ensemble de la commune de Thuir se situe en zone de sismicité modérée (niveau 3). Ce classement induit des mesures de prévention particulières en ce qui concerne les constructions de bâtiments (habitation, établissements recevant du public, etc.).

Les mesures préventives et notamment les règles de construction, d'aménagement et d'exploitation intégrant le risque sismique devront par conséquent être prises en compte.

- **Risque feu de forêt**

La commune de Thuir ne dispose pas d'un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts (PPRIF) au sein de son Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn).

La base de données Prométhée recense 32 incendies sur Thuir depuis la création de la base de données. L'aléa feu de forêt est un risque faible sur la commune, cependant à prendre en considération. La commune est non classée pour l'intensité de ce risque.

- **Risque inondation et mouvement de terrain**

- Risque inondation

La carte (voir page suivante) présente un extrait de la cartographie issue de l'étude d'inondabilité des bassins de La Basse et du Castelnou (BRLi, janvier 2014).

Le périmètre du projet se localise en zones d'aléas modéré et fort pour la bordure Sud.

- Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI)

L'opération entre dans le domaine du Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) Rhône Méditerranée approuvé par arrêté du 7 Décembre 2015 et entré en vigueur le 23 Décembre 2015.

Le PGRI Rhône Méditerranée 2016-2021 prévoit 5 grands objectifs de gestion des risques d'inondation déclinés en dispositions destinées à permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PGRI. Tout projet doit ainsi prendre en compte les orientations et les dispositions du PGRI.

- Risque mouvement de terrain

En ce qui concerne le risque de mouvement de terrain, aucun évènement n'a été recensé sur la commune actuellement, mais c'est un risque présent.

- **Aléa retrait-gonflement d'argile**

Le périmètre d'étude se développe sur une zone d'aléa retrait-gonflement d'argiles faible.

3.1.7.2. Risques technologiques

La commune est également concernée par les risques technologiques suivants :

- Transport de Matières Dangereuses (TMD)

La commune de Thuir est traversée à la fois par la RD612a, la RD612 et la RD615, reliant Thuir à Perpignan, Toulouges et Elne ce qui en fait une commune avec un risque de Transport de Matières Dangereuses présent.

- Risques industriels

La commune de Thuir n'est pas soumise à un risque industriel majeur.

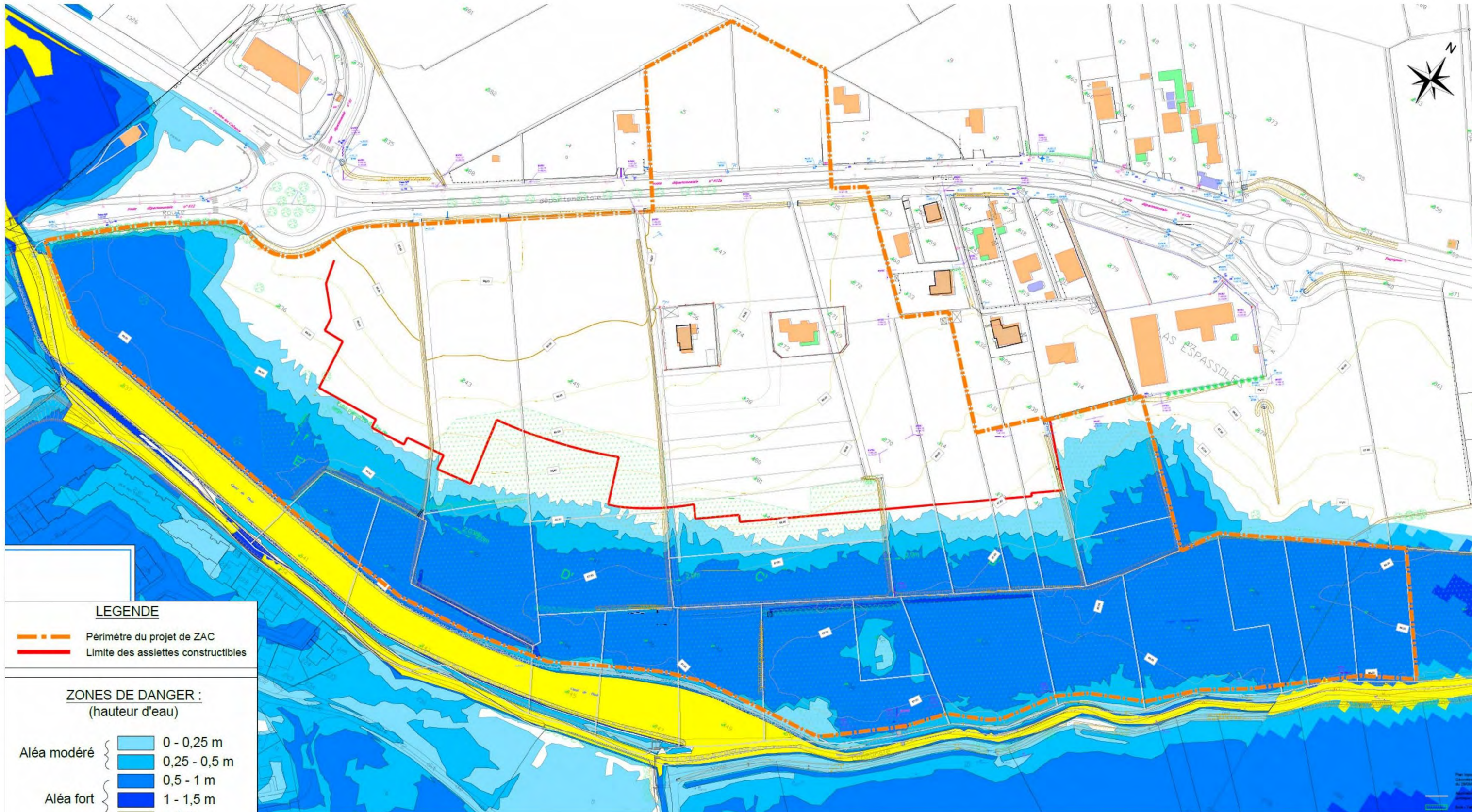
Elle n'abrite pas d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de type SEVESO.

En revanche, elle accueille plusieurs ICPE soumises à autorisation. Les trois plus proches du projet sont les suivantes :

- Etablissements CUSENIER dans le village de Thuir à 600 m au Sud-Ouest ;
- Etablissements COLAS-MIDI-MED-THUIR à 1200 m au Sud- Sud-Ouest ;
- Etablissements SYDETOM (centre de transfert des déchets ménagers et assimilés) à 2500 m au Sud-Ouest.

ZONE INONDABLE

Echelle : 1 / 2 000



LEGENDE

- Périmètre du projet de ZAC
- Limite des assiettes constructibles

ZONES DE DANGER :
(hauteur d'eau)

- | | | | |
|-------------|---|--|--------------|
| Aléa modéré | } | | 0 - 0,25 m |
| | | | 0,25 - 0,5 m |
| Aléa fort | } | | 0,5 - 1 m |
| | | | 1 - 1,5 m |
| | | | > 1,5 m |

Sources :

- Porté à connaissance de la DDTM du 26 juin 2014
- Etude d'inondabilité des bassins de la Basse et du Castelnou (BRLI, janvier 2014)

3.2. LE MILIEU NATUREL

3.2.1. ZONAGES DE PROTECTION

3.2.1.1. Sites Natura 2000

Les périmètres des sites Natura 2000 les plus proches sont situés entre 10 km à 15 km de la zone d'étude, ils n'ont donc vraisemblablement pas de lien avec la zone d'étude.

3.2.1.2. PNA

- **PNA en faveur de l'Emyde lépreuse**

L'Emyde lépreuse, *Mauremys leprosa*, est une tortue de cours d'eau qui trouve sa limite de répartition Nord, en France. L'essentiel des populations est concentré sur le seul département des Pyrénées-Orientales, l'Emyde est donc considérée comme un des reptiles le plus menacés de France.

Sur la commune de Thuir, deux cours d'eau, La Basse et La Carbonelle, sont concernés par le périmètre du Plan National d'Action (PNA) en faveur de l'Emyde lépreuse.

La frange Sud de la zone d'implantation du projet est concernée par ce PNA au droit de la Carbonelle.

- **PNA en faveur de la Pie-Grièche à tête rousse et PNA Pie-Grièche Méridionale**

Plus de la moitié de la population française est concentrée en Corse et en Languedoc-Roussillon

La moitié Est du périmètre de la ZAC est concernée par le PNA en faveur de la Pie-Grièche à tête rousse.

- **PNA en faveur de l'Outarde canepetière**

L'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), espèce à fort enjeu local de conservation et présente à environ 800 m à l'Est de la zone d'étude d'après la bibliographie (Source : CARMEN LR), n'a pas été contactée lors des prospections.

Les milieux présents dans la zone d'étude ne sont pas favorables à l'espèce en période de reproduction : les quelques parcelles de friches hautes (habitat apprécié par les femelles pour installer leur nid) sont de superficies très réduites et les places de « lek » au couvert ras (territoire défendu par les mâles pour la copulation) inexistantes (Source : LPO, PNA Outarde 2011-2015).

En outre, la méthodologie mise en place dans le cadre de cette étude aurait permis de mettre en évidence les mâles chanteurs s'ils avaient été présents.

3.2.2. INVENTAIRES ZNIEFF ET ZONAGES PATRIMONIAUX

3.2.2.1. Les ZICO

On ne recense pas de ZICO à proximité du projet de ZAC.

3.2.2.2. Les ZNIEFF

A proximité de la zone d'étude on recense trois ZNIEFF :

- **ZNIEFF de type I n°0000-5093 « Prades de Thuir et de Llupia »**

Cette ZNIEFF, située dans la plaine du Roussillon englobe un peu plus de 335 ha de plaine viticole à l'est des villes de Thuir et de Llupia. Elle est centrée sur une succession de prades, sorte de dépressions humides plus ou moins marquées au cœur de la plaine viticole, et constituée de parcelles viticoles, de friches et de prairies.

Cette mosaïque de milieux est favorable à plusieurs espèces d'oiseaux telles que : l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicephalus*), espèce en déclin en Europe ; la Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*), une espèce méditerranéenne des milieux semi-ouverts, secs et peu boisés ; la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*), dont plus de la moitié de la population française est concentrée en Corse et en Languedoc-Roussillon.

La flore patrimoniale notée dans le périmètre est inféodée aux prairies et friches humides, ainsi qu'aux différents cours d'eau. Dans les prairies se développent : le Vulpin bulbeux (*Alopecurus bulbosus*), plante atlantique, en limite d'aire, dispersée dans les départements littoraux du Languedoc-Roussillon, et la Jacinthe romaine (*Bellevalia romana*), espèce de plaine présente dans plus de 20 communes de la région et bénéficiant d'une protection nationale. Par ailleurs, les bordures des fossés et ruisseaux sont colonisées par la Massette de Laxmann (*Typha laxmannii*), une plante de l'est méditerranéen et très localisée dans l'ouest.

A signaler enfin la présence de l'Emyde lépreuse (*Mauremys leprosa*) au sein de ce périmètre, en particulier dans la rivière *la Basse*.

Le périmètre de cette ZNIEFF concerne la moitié Sud de la zone d'étude.

3.2.2.3. Les ENS

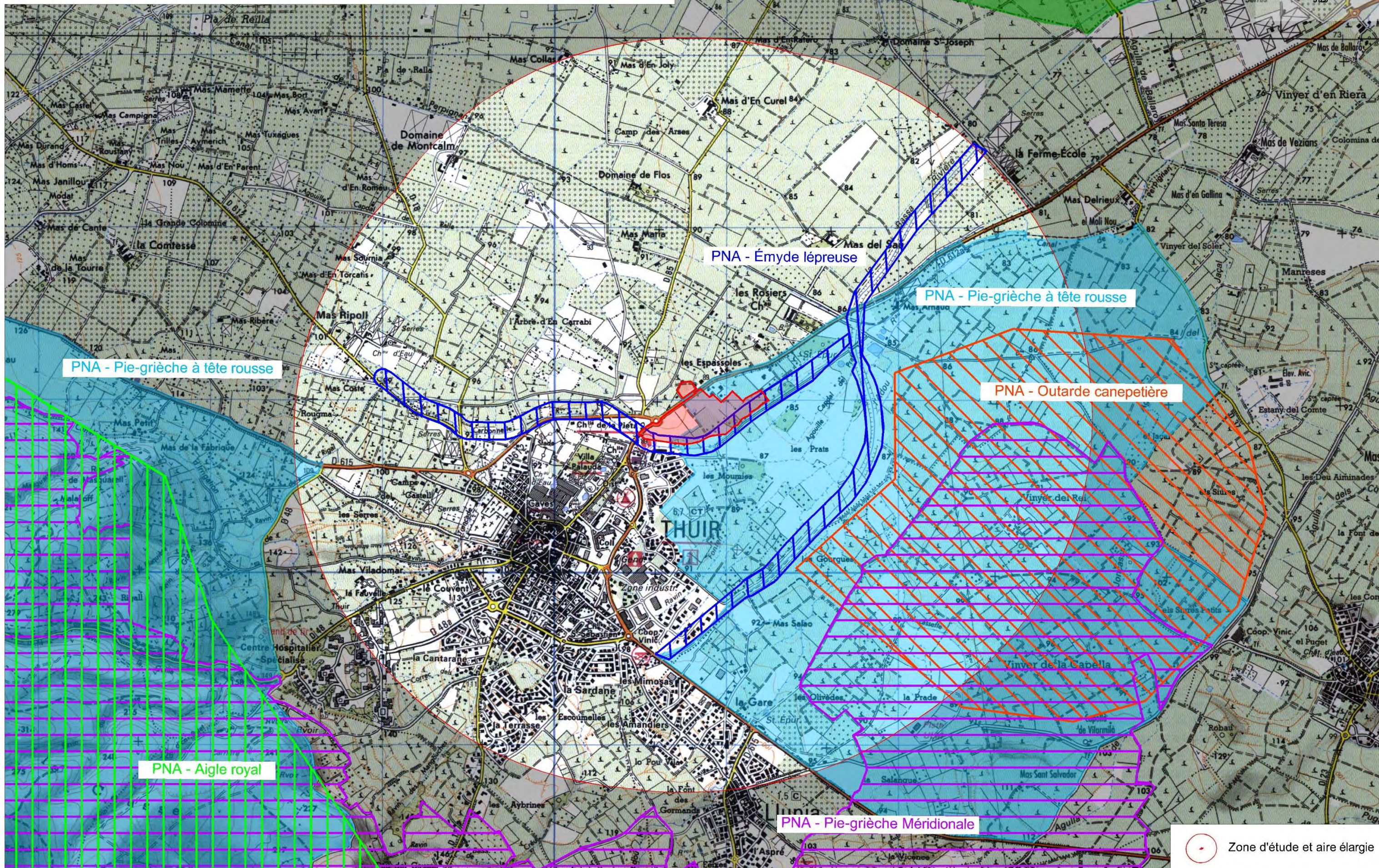
- **Les ENS « Prade de Thuir » et « Prade de Llupia »**

Ces deux zonages sont classés comme « prioritaires et non protégés ». Le périmètre de l'ENS de la Prade de Thuir concerne la pointe Sud-Est de la ZAC.

ZONAGES DE PROTECTION

Extrait carte IGN - Echelle : 1 / 20 000

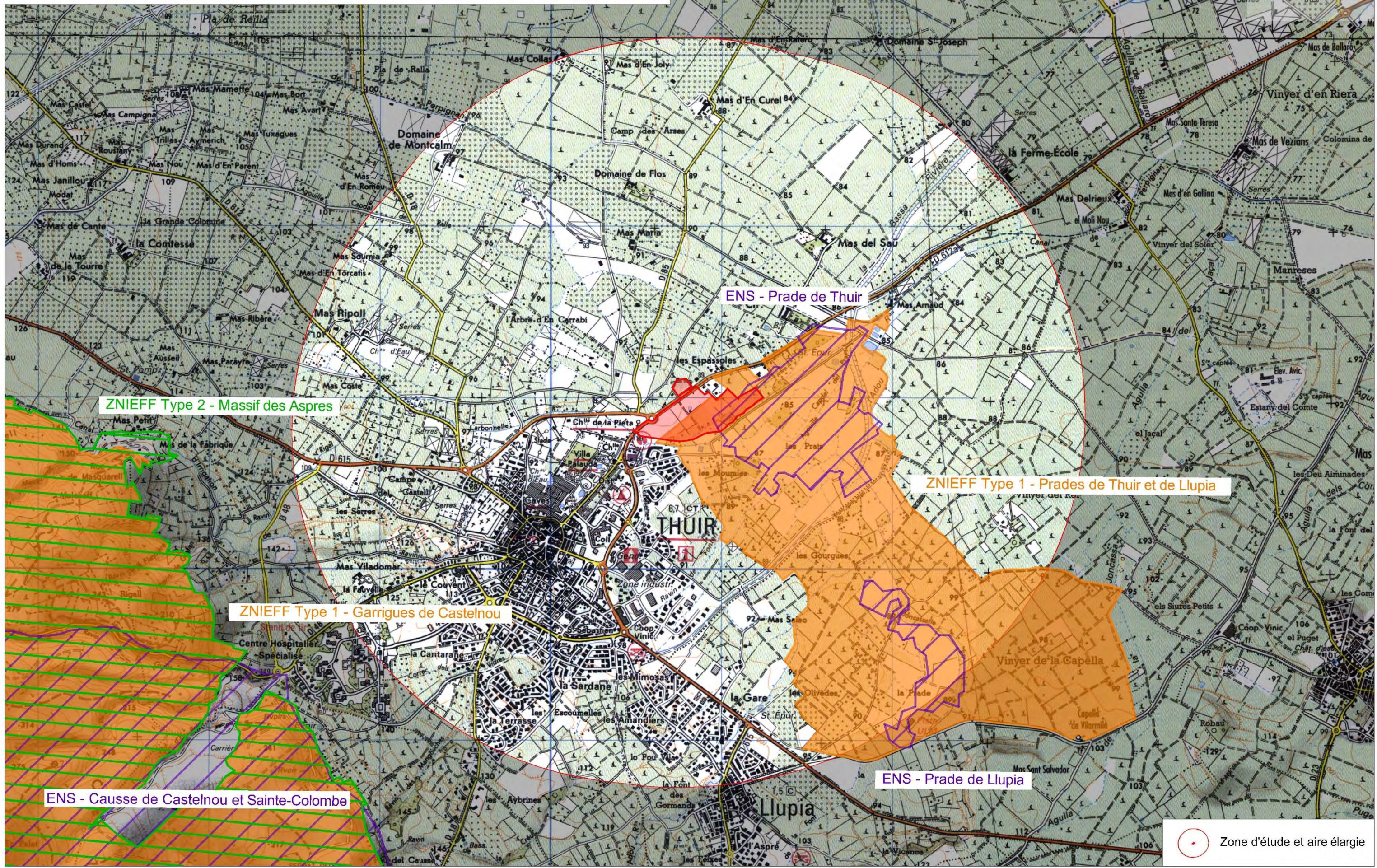
15 - TR - 629 A



Zone d'étude et aire élargie

ZONAGES D'INVENTAIRE

Extrait carte IGN - Echelle : 1 / 20 000



3.2.3. EXPERTISES DE TERRAIN

3.2.3.1. La flore

Les espèces identifiées sont typiques des terrains en friche, des boisements rivulaires et des chênaies pubescentes de la Plaine du Roussillon.

Au total, 126 espèces ont été identifiées, aucune espèce ZNIEFF ou patrimoniale n'a été relevée.

Aucune espèce protégée n'a été observée, les espèces potentielles ont été recherchées en vain à des périodes favorables au sein de la zone d'étude.

3.2.3.2. Les habitats

Les habitats identifiés au sein de la zone d'étude sont répertoriés dans le tableau de synthèse suivant.

☞ Tableau : Habitats naturels inventoriés au sein de la zone d'étude

Dénomination de l'habitat	Surface		Corine Biotopes	EUR 15/2	Commentaire
	m ²	%			
Ripisylve de la Carbonnelle à Frênes à feuilles étroites	31200	23,05	44.6	91E0	Habitat d'intérêt communautaire bien représenté sur le site.
Cours d'eau de La Carbonnelle	9900	7,31	24	-	Lit de la Carbonnelle en limites Sud et Ouest de la zone d'étude.
Fourrés à ronces et prunelliers méditerranéens	10250	7,57	31.891	-	Ancienne parcelle cultivée colonisées par la ronce et le prunellier.
Chênaie pubescente méditerranéenne	13400	9,90	41.711	-	Boisement de Chênes pubescents en bordure Sud du périmètre.
Massifs de Canne de Provence	650	0,48	53.62	-	Massif de Canne de Provence au sein de la ripisylve.
Ancien verger embroussaillé	1050	0,78	83	-	Verger abandonné à la pointe Sud-Ouest de la zone d'étude.
Alignement de cyprès	60	0,04	84.1	-	Alignement de cyprès (haie coupe-vent).
Espace bâti	2200	1,63	86	-	Habitations présentes au sein du périmètre de ZAC.
Friches	56200	41,52	87.1	-	Habitat le plus représenté sur le périmètre de la ZAC.
Zones rudérales, dégradées	10450	7,72	87.2	-	Haut de berge en rive gauche de La Carbonnelle.

3.2.3.3. Identification des zones humides

Le périmètre d'étude abrite des zones humides potentielles identifiées par le Conseil Départemental 66 qui a édité courant 2014 un Atlas des Zones Humides des Pyrénées-Orientales.

La carte en page suivante présente les zones humides potentielles.

Ainsi, ce chapitre traite de l'identification des habitats humides présents sur l'emprise de la ZAC.

• Méthodologie

D'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement, les habitats caractéristiques des zones humides sont définis dans l'annexe 2.2.

La mention d'un habitat coté « H » signifie que cet habitat est caractéristique de zones humides.

Pour les habitats cotés « p » (pro parte), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture de la carte des habitats. Il faut se référer à la nature des sols ou aux espèces végétales conformément aux modalités énoncées dans les annexes 1 et 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008.

Des sondages pédologiques ont été réalisés dans de bonnes conditions.

Les sondages et relevés botaniques ont été réalisés en accord avec la circulaire relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

L'engorgement des sols par l'eau peut se traduire dans la morphologie des sols par des traces qui perdurent dans le temps dénommées traits d'hydromorphie.

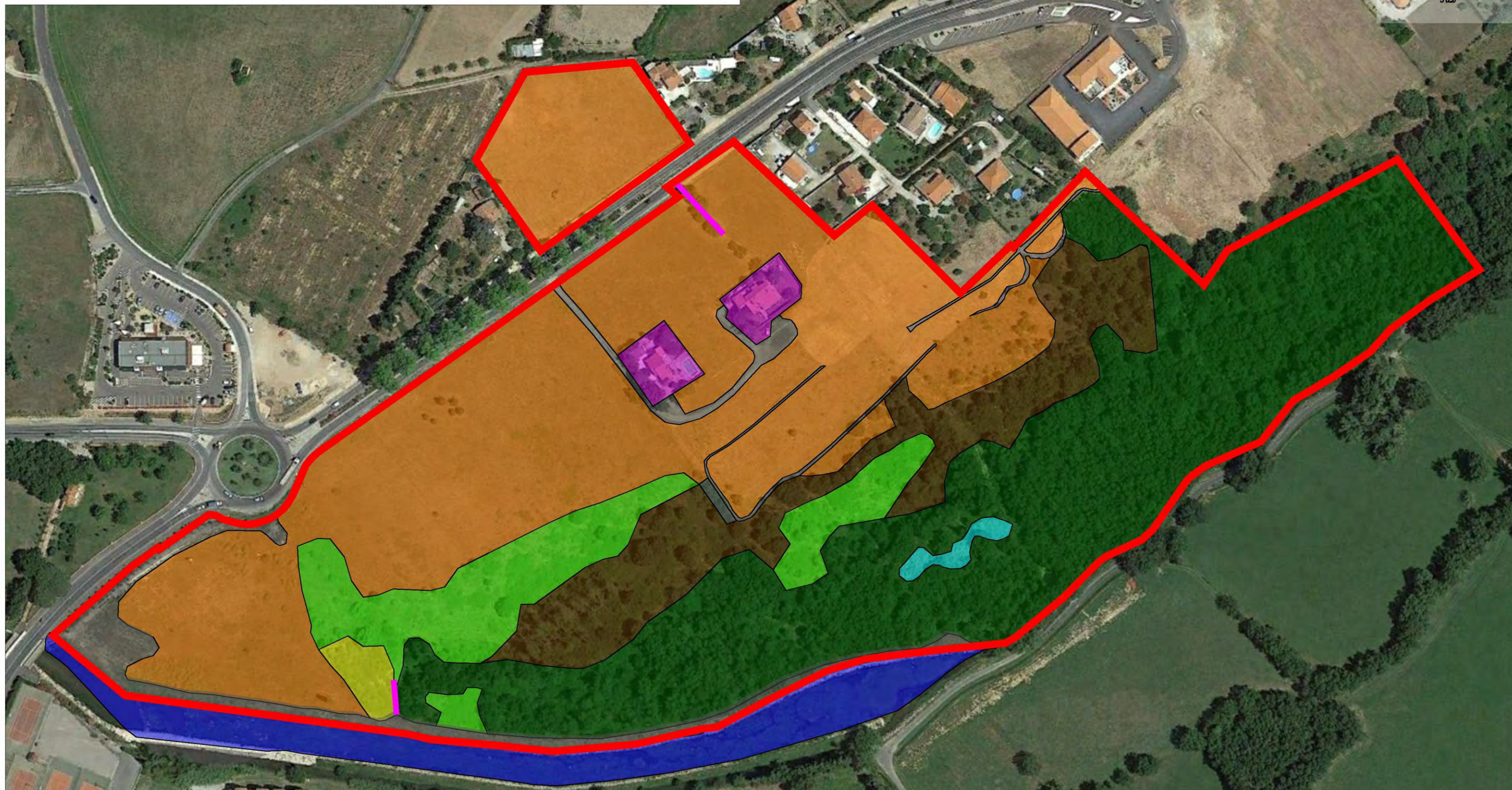
Ainsi, les sols caractéristiques des zones humides abritent un ou plusieurs traits d'hydromorphie :


- **Traits rédoxiques** se caractérisant par la présence de taches, ségrégations, colorations (rouille), décolorations (zones appauvries en fer pâles ou blanchâtres), nodules, qui sont dus à l'évolution du fer et du manganèse sous l'action de l'eau en milieu réducteur puis oxydant ;
- **Horizons réductiques** : il s'agit de réductisols gorgés d'eau en permanence à faible profondeur, se traduisant par des traits réductiques observés à partir de moins de 50 cm de profondeur ;
- **Horizons histiques** : accumulation de matières organiques (débris végétaux) peu ou décomposée dans un milieu gorgé d'eau en permanence (écoulement de surface ou remontée de nappe peu profonde), ces histosols sont caractéristiques des zones tourbeuses.

HABITATS NATURELS

Extrait Orthophotoplan IGN - Echelle : 1 / 2 000

16 - TR - 668 A



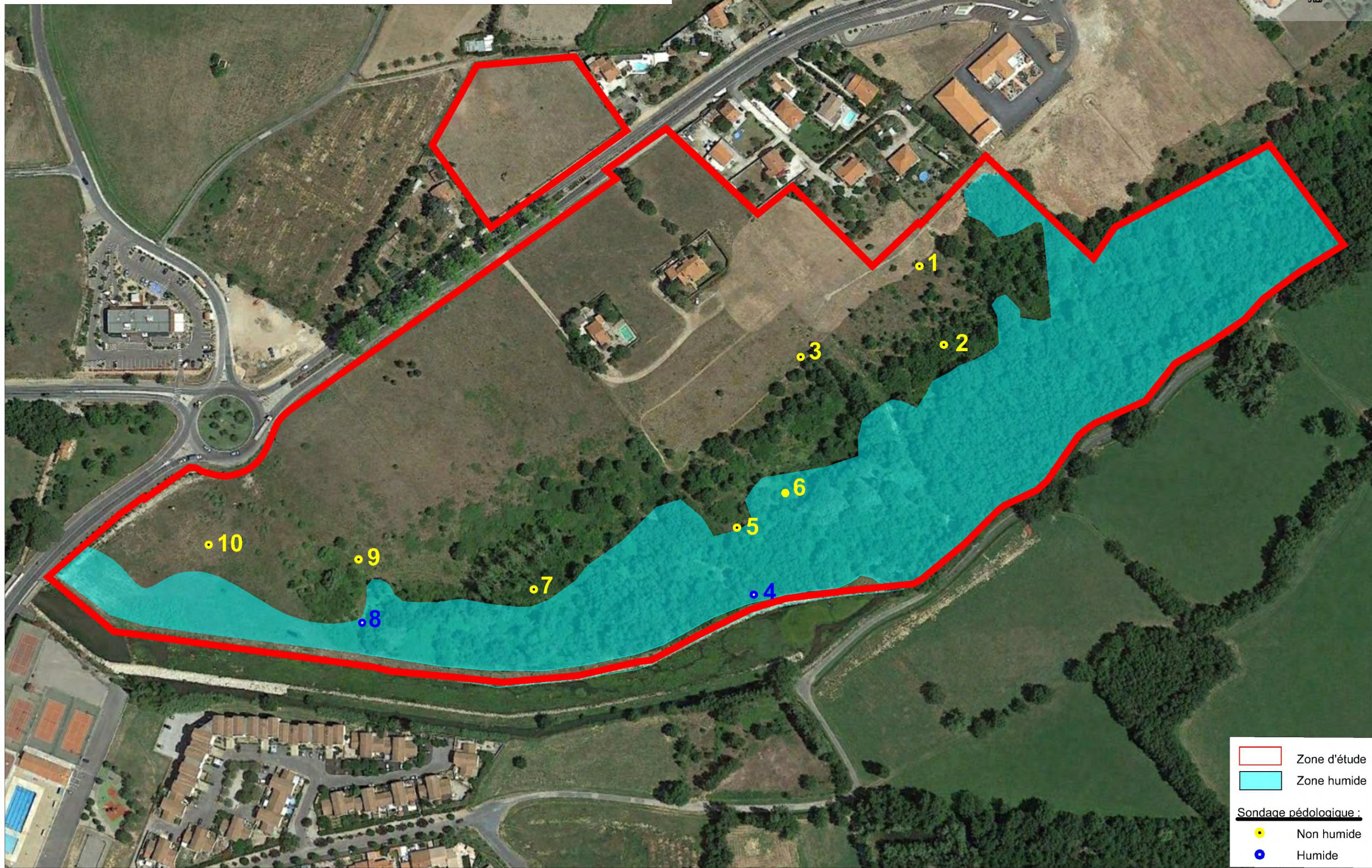
 Zone d'étude

- | | |
|--|---|
|  24 - La Carbonnelle |  83 - Ancien verger embroussaillé |
|  31.891 - Fourrés à ronces et prunelliers méditerranéens |  84.1 - Alignement de cyprès |
|  41.711 - Chênaies pubescentes méditerranéennes |  86 - Espace bâti |
|  44.6 - Ripisylve de la Carbonnelle à Frênes à feuilles étroites (E15 : 92A0) |  87.1 - Friches |
|  53.62 - Massifs de Canne de Provence |  87.2 - Zones rudérales, dégradées |

ZONES HUMIDES AVEREES

Extrait Orthophotoplan IGN - Echelle : 1 / 2 000

16 - TR - 668 A



	Zone d'étude
	Zone humide
Sondage pédologique :	
	Non humide
	Humide